



Fédération des chambres
de commerce du Québec

fccq

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières au Canada : la FCCQ s'y oppose catégoriquement

Montréal, le 16 juillet 2008 – Dans un mémoire rendu public aujourd'hui, la FCCQ a profité de la consultation du Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières du gouvernement du Canada pour envoyer un message clair au ministre Flaherty : assez c'est assez, le temps n'est plus aux tergiversations, mais à la coopération.

En effet, à l'instar du gouvernement du Québec, la FCCQ s'oppose fortement à la création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. Étant l'une des rares associations patronales à s'être positionnée dans ce débat, la FCCQ exhorte ainsi le gouvernement du Canada à reconnaître et appuyer les efforts mis en œuvre par le Conseil des ministres provinciaux responsables des valeurs mobilières, c'est-à-dire le régime de passeport canadien et l'harmonisation de la réglementation des valeurs mobilières.

«Le débat sur la structure de la réglementation des valeurs mobilières dure depuis plus de 40 ans. Il est temps de cesser les tergiversations et que le gouvernement du Canada réalise que la création d'une commission et d'une loi uniques est une utopie, surtout dans le contexte constitutionnel où évolue la réglementation des valeurs mobilières au Canada », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, M^{me} Françoise Bertrand.

Selon la FCCQ, plusieurs commissions valent mieux qu'une pour assurer une saine concurrence réglementaire et un contrôle adapté aux réalités économiques provinciales et territoriales. « Afin que les politiques gouvernementales et l'encadrement réglementaire répondent efficacement aux besoins spécifiques des marchés financiers et des entreprises d'ici, le Québec doit garder le plein contrôle de sa réglementation et de son organisme de réglementation », d'ajouter Françoise Bertrand.

En conclusion, la FCCQ souhaite donc que le gouvernement du Canada cesse d'alimenter un débat dans lequel il n'a pas juridiction et appuie plutôt les efforts mis en œuvre par les provinces. « À choisir entre des améliorations théoriques vouées à s'enliser dans des disputes constitutionnelles ou des améliorations concrètes basées sur une approche concertée et pragmatique, dont les bénéfiques commencent déjà à se faire sentir, nous préférons de loin celles qui émaneront du régime de passeport des provinces », de conclure Françoise Bertrand.

À propos de la FCCQ

Forte de son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

- 30 -

Renseignements :

Caroline St-Jacques

Vice-présidente, Communications et Affaires publiques

Fédération des chambres de commerce du Québec

Tél. : 514 844-9571, poste 3227